Envoyé en préfecture le 07/06/2023
Reçu en préfecture le 07/06/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230530-230530AU_90PEJS-AU

Ville de Denain

DECISION N°2023-90
Pôle Enfance Jeunesse Séniors

OBJET :
Animation Musicale
Thé Dansant

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un Thé Dansant ouvert à tous, le **DIMANCHE 11 JUIN 2023.**

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à l'orchestre «LA DERNIERE SEANCE » représenté par Monsieur DANDOIS Freddy, 26 rue Champs Falunée, 6180 COURCELLES assurera l'animation musicale du Thé Dansant du **DIMANCHE 11 JUIN 2023.**

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève **à 650 € HT.**

Article 3 : La prestation aura lieu le **DIMANCHE 11 JUIN 2023.**

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 30/05/2023

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le

Certifié exécutoire